



Sprinter

Carnet de maintenance



9065846609

N° de commande 6462 6243 43 Référence 906 584 66 09 Edition MY2016



Mercedes-Benz

Merci d'avoir opté pour le nouveau SPRINTER

Nous vous souhaitons beaucoup de plaisir avec votre SPRINTER. La sécurité de votre véhicule et la sécurité de son fonctionnement sont 2 facteurs importants. Pour garantir cela, les services de maintenance doivent être effectués régulièrement.

Nous travaillons continuellement à l'amélioration de nos produits et nous vous prions de comprendre que nous nous réservons le droit d'apporter des modifications au niveau de la maintenance.

Les informations contenues dans ce manuel correspondent à la situation au moment de l'impression. Les services de maintenance prévus effectués par des distributeurs SPRINTER agréés se réfèrent toujours aux informations de maintenance actuelles sur l'âge ou le kilométrage de votre véhicule. Vous trouverez des informations sur les modifications nécessaires au niveau des services de maintenance périodiques sur votre véhicule auprès d'un distributeur SPRINTER agréé.

A RESPECTER

NOUS VOUS RECOMMANDONS VIVEMENT DE FAIRE EFFECTUER LA MAINTENANCE AVEC DES PIÈCES D'ORIGINE MERCEDES-BENZ ET PAR UN DISTRIBUTEUR SPRINTER AGRÉÉ, ÉQUIPE POUR CE SERVICE DE MAINTENANCE. LES COMPOSANTS ET LES SYSTÈMES DE LIMITATION DES ÉMISSIONS PEUVENT ÊTRE ENTRETENUS, ÉCHANGÉS OU RÉPARÉS PAR TOUT ATELIER DE RÉPARATION OU TOUTE PERSONNE QUI UTILISE DES PIÈCES CERTIFIÉES. SI VOUS UTILISEZ DES PIÈCES DÉFECTUEUSES OU NON ÉQUIVALENTES, LE DROIT À LA GARANTIE SUR LE COMPORTEMENT DES ÉMISSIONS RISQUE D'ÊTRE REFUSÉ.

Symboles utilisés

Dans le présent carnet de maintenance, les symboles suivants sont utilisés :

ATTENTION

Les consignes d'avertissement attirent l'attention sur les risques susceptibles de mettre la vie et la santé en danger.

-  Ces avertissements en surbrillance soulignent les risques susceptibles d'endommager le véhicule.
-  Remarques ou autres informations utiles
-  page Ce symbole vous indique où trouver d'autres informations relatives à un thème.
-  Ce symbole vous indique, que la description d'un avertissement ou d'un procédé se poursuit à la page suivante.

Distribution du véhicule/garant du véhicule/distribution des pièces de rechange

Mercedes-Benz Canada, Inc.
98 Vanderhoof Avenue
Toronto, ON M4G 4C9
www.mercedes-benz.ca

Services des relations avec la clientèle :
1-800-387-0100

Mentions légales

Internet

Pour en savoir plus sur les véhicules Mercedes-Benz, consultez les sites Internet suivants :

www.mercedes-benz.com

www.mbusa.com (uniquement pour les États-Unis)

www.mercedes-benz.ca (uniquement pour le Canada)

Rédaction

Pour toutes les questions et suggestions relatives à cette notice d'utilisation, veuillez vous adresser à la rédaction technique dont l'adresse est indiquée sur la page de titre.

© Mercedes-Benz USA, LLC

© Mercedes-Benz Canada, Inc.

Mercedes-Benz USA, LLC et Mercedes-Benz Canada, Inc. sont des entreprises de Daimler.

Toute reproduction, traduction ou publication, même partielle, interdite sans notre autorisation écrite.

Imprimé en Allemagne.

Remarques générales	2
Caractéristiques du véhicule	2
Protection de l'environnement	2
Carnet de maintenance	3
Introduction	3
Active Service System (ASSYST)	3
Permutation des roues	3
Conditions d'utilisation difficiles	4
Pièces d'usure	4
Contrôles périodiques	4
Remarques relatives à la garantie contractuelle	4
Documents de maintenance	5
Pièces/ingrédients et lubrifiants	5
Maintenance du système d'échappement	5
Attention : système de post-traitement des gaz d'échappement – moteurs diesel	5
Post-traitement des gaz d'échappement BlueEFFICIENCY® avec du DEF	6
Description des travaux de maintenance du système d'échappement	6
Vidange de l'huile moteur et remplacement du filtre	6
Remplacement du filtre à air	6
Remplacement du filtre à carburant	6
Contrôle du filtre à particules diesel	6
Appoint de DEF	7
Service de maintenance	7
Service de maintenance du véhicule (maintenance du système d'échappement compris)	7
Description des travaux de maintenance	8
Travaux additionnels	10
Attestations	11
Permutation des roues	11
Contrôle à la livraison	12
Service de maintenance	13

Caractéristiques du véhicule

▶	▶
Type	Numéro d'identification du véhicule (VIN)
▶	▶
Date de la première mise en circulation	Peinture et code
▶	▶
Numéro d'immatriculation	Numéro d'immatriculation
▶	▶
Numéro d'immatriculation	Numéro d'immatriculation
▶	▶
Numéro d'immatriculation	Numéro d'immatriculation
▶	▶
Numéro d'immatriculation	Numéro d'immatriculation

Protection de l'environnement

La nature et ses ressources constituent les fondements naturels de notre vie sur terre. Les objectifs que nous poursuivons sont une utilisation parcimonieuse de ces ressources et une attitude responsable par rapport aux fondements naturels de la vie, leur sauvegarde servant autant l'homme que la nature.

Nous pratiquons une politique globale de protection de l'environnement intégrée. Celle-ci vise à éliminer les facteurs de pollution et intégrer dans les décisions d'entreprise tous les effets des processus de fabrication et des produits eux-mêmes sur l'environnement.

Vous pouvez contribuer à la protection de l'environnement en appliquant certaines règles lors de l'utilisation de votre SPRINTER.

La consommation de carburant et l'usure du moteur, des freins et des pneus dépendent essentiellement des conditions d'utilisation et de votre style de conduite. Pour réduire la consommation de carburant et l'usure, tenez compte des points suivants :

- Évitez les trajets courts.
- Vérifiez toujours que la pression des pneus est correcte.

- Évitez les accélérations fréquentes et brutales.
- Ne transportez pas de charges inutiles.
- Déposez les porte-skis et porte-bagages montés sur le toit lorsque vous n'en avez plus besoin.
- Ne faites pas chauffer le moteur à l'arrêt.
- Changez de rapport à temps et ne montez dans chaque rapport qu'aux $\frac{2}{3}$ du régime maximal.
- Surveillez la consommation de carburant.

Faites effectuer régulièrement la maintenance du véhicule, car elle contribue également à la protection de l'environnement. Tenez compte des intervalles de maintenance affichés par l'indicateur d'intervalles de maintenance ASSYST ainsi que des autres travaux de maintenance décrits dans ce carnet.

Nous vous recommandons de faire effectuer les services de maintenance par un distributeur SPRINTER agréé et d'utiliser des pièces d'origine Mercedes-Benz.

Introduction

Active Service System (ASSYST)

Remarques générales

Votre véhicule est équipé de l'**indicateur dynamique de maintenance (ASSYST)**. Celui-ci vous informe de l'échéance des services de maintenance. Le calculateur de maintenance tient compte des conditions d'utilisation du véhicule et détermine les intervalles de maintenance en fonction de votre style de conduite. La circulation dans les encombrements, les temps de ralenti prolongés, les trajets courts ainsi que les démarrages à froid fréquents réduisent les intervalles de maintenance. En cas de conditions d'utilisation difficiles, il se peut que vous deviez effectuer un service de maintenance tous les 10 000 km.

Le service de maintenance s'affiche sur le visuel multifonction du combiné d'instruments.

L'intervalle de maintenance ne devrait en aucun cas être inférieur à 30 000 km/12 mois.

Environ un mois avant l'échéance, l'annonce du prochain service de maintenance apparaît sur le visuel multifonction. Elle indique le nombre de jours ou le nombre de kilomètres restant avant l'échéance.

Les symboles ou les lettres des services de maintenance indiquent le type de service à effectuer.

-  ou **A** Service d'huile Plus
-  ou **B** Service de maintenance

L'ordre dans lequel les services de maintenance du SPRINTER doivent être effectués est le suivant : A-B. Le 1er service d'huile Plus (service A) est suivi du 1er service de maintenance (service B).

Permutation des roues

L'équipement pneumatique joue un rôle essentiel pour les performances et la stabilité du véhicule. La durée de vie des pneus dépend du type de pneu, de la catégorie de vitesse, des conditions ambiantes, de la charge du pneu, de la pression de gonflage, de l'état de la chaussée ainsi que du style de conduite et est proportionnelle à ces facteurs. Par conséquent, nous vous recommandons de contrôler régulièrement l'usure et la pression des pneus et de permuter

régulièrement les roues, si la configuration des pneus du véhicule le permet.

La permutation des roues n'est possible que sur les véhicules dont les pneus avant et arrière ont les mêmes dimensions.

Si la configuration des pneus de votre véhicule permet la permutation des roues, celle-ci doit être effectuée aux intervalles recommandés ou plus tôt, aux premiers signes d'usure irrégulière de la bande de roulement. Les recommandations de permutation des roues peuvent rendre nécessaire la permutation des roues au moins à chaque service de maintenance.

Roues arrière simples

Si votre véhicule est équipé de pneus de mêmes dimensions, il est possible de permuter par paire les roues avant et arrière de manière à conserver le sens de rotation prévu (pour les pneus directionnels, une flèche sur le flanc du pneu indique le sens de rotation prévu).

Roues arrière jumelées

Si votre véhicule est équipé de pneus de mêmes dimensions, il est possible de permuter par paire les roues avant et les roues intérieures de l'essieu arrière de manière à conserver le sens de rotation prévu. Pour les pneus non directionnels, il est possible de permuter les roues extérieures de l'essieu arrière.

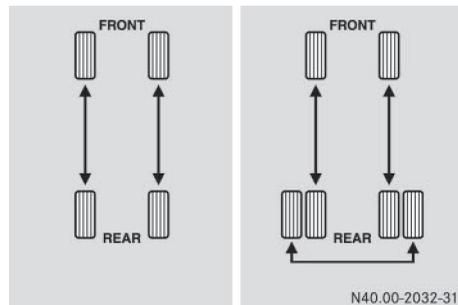


Schéma de permutation des roues simples et des roues jumelées

Ce carnet de maintenance contient une page d'attestation de permutation des roues sur laquelle vous pouvez noter la date et le kilométrage correspondant à chaque permutation des roues (> page 3).

Conditions d'utilisation difficiles

Les intervalles de maintenance ont été définis de telle sorte que le véhicule puisse, dans des conditions d'utilisation normales, fonctionner correctement jusqu'au prochain service de maintenance. Dans des conditions d'utilisation difficiles, un remplacement prématuré des pièces suivantes peut s'avérer nécessaire :

• FILTRES DE L'HABITACLE

(filtre antipoussière, filtre du recyclage d'air, filtre à charbon actif ou filtre combiné, par exemple) selon la demande du calculateur de maintenance. En cas de conditions extrêmement poussiéreuses ou de recyclage d'air fréquent de la climatisation, remplacez les filtres plus tôt et plus fréquemment que demandé par le calculateur de maintenance.

• Liquide de refroidissement

Remplacez le liquide de refroidissement (mélange d'eau, de produit anticorrosion et de produit antigel) aux intervalles de maintenance prescrits.

Un remplacement plus fréquent du liquide de refroidissement peut s'avérer nécessaire si la maintenance du liquide de refroidissement n'est pas effectuée correctement et/ou en cas d'utilisation de produits anticorrosion et antigel autres que ceux agréés pour votre véhicule. Vous trouverez des consignes concernant le liquide de refroidissement sous « Liquide de refroidissement » dans la notice d'utilisation du véhicule. Pour obtenir une liste des produits anticorrosion et antigel agréés pour votre véhicule, adressez-vous à un distributeur SPRINTER agréé.

Pièces d'usure

Le calculateur de maintenance vous demande d'effectuer un contrôle de certaines pièces d'usure, mais il n'est cependant pas en mesure d'évaluer l'état de ces pièces d'usure. Seul un service après-vente qualifié peut déterminer si la pièce d'usure doit être remplacée.

Contrôles périodiques

En plus des services de maintenance, contrôlez régulièrement, par exemple chaque semaine, à chaque ravitaillement en carburant ou avant un long trajet :

- **le niveau d'huile** – Contrôlez le niveau d'huile moteur, en fonction de l'équipement du véhicule, avec la jauge ou avec le système de contrôle par l'intermédiaire du volant multifonction ou du visuel multifonction. Vous trouverez de plus amples informations sur la mesure du niveau d'huile moteur dans la notice d'utilisation.
- **le niveau du liquide de refroidissement** – Vous trouverez le processus correct pour contrôler le niveau du liquide de refroidissement dans la notice d'utilisation.
- **le niveau du liquide de frein** – Si vous devez faire l'appoint de liquide de frein, rendez-vous chez un distributeur SPRINTER agréé et faites rechercher la cause, par exemple fuites ou usure des garnitures de frein.
- **le lave-glace** – Si le niveau de liquide de lave-glace descend en dessous de 1/3, le voyant d'alerte du niveau du liquide de lave-glace s'allume. Faites l'appoint avec un mélange d'eau et de concentré pour liquide de lave-glace agréé, puis contrôlez le fonctionnement et les balais d'essuie-glace.
- **le système d'éclairage**
- **l'état et la pression des pneus** – Contrôlez au moins une fois par mois. Vous trouverez les directives et le processus correct pour contrôler l'état et la pression des pneus dans le chapitre « Pneus et jantes » de la notice d'utilisation.

Remarques relatives à la garantie contractuelle

Un réseau dense et bien équipé de distributeurs SPRINTER agréés se tient à votre disposition pour l'exécution des travaux de maintenance. Votre distributeur SPRINTER agréé vous offre la garantie que votre véhicule bénéficiera d'une maintenance et de réparations professionnelles et soignées.

Vous trouverez des informations détaillées sur les conditions de garantie et l'étendue de la couverture dans le carnet d'information de maintenance et de garantie.

Nous vous prions de suivre les directives de ce carnet de maintenance et de veiller à leur observation lorsque vous confiez l'utilisation et l'entretien du véhicule à un tiers. C'est le seul moyen de vous assurer que vos droits découlant de la garantie contractuelle ne sont pas diminués.

Nous vous recommandons vivement de faire effectuer la maintenance de votre véhicule par votre distributeur SPRINTER agréé, celui-ci étant entièrement équipé pour la maintenance.

Tenez compte du fait que la maintenance des moteurs doit être effectuée selon des instructions particulières et avec des appareils de mesure spécifiques pour répondre aux exigences légales en matière d'émissions de gaz d'échappement. Les interventions sur les composants d'épuration des gaz d'échappement ou leur modification ne sont pas autorisées. Votre distributeur SPRINTER agréé est au fait des dispositions correspondantes.

Documents de maintenance

Votre distributeur SPRINTER agréé documente dans ce carnet les services de maintenance qu'il a effectués sur votre véhicule.

Mis à part les services de maintenance décrits, le carnet de maintenance ne documente aucun travail de réparation effectué sur votre véhicule. Veuillez conserver les factures correspondantes avec les documents de votre véhicule.

Vous trouverez des informations relatives à la garantie dans votre carnet d'information de maintenance et de garantie.

Votre distributeur SPRINTER agréé vous communiquera volontiers d'autres informations sur la maintenance de votre véhicule.

Pièces/ingrédients et lubrifiants

Nous vous recommandons d'utiliser uniquement des pièces d'origine Mercedes-Benz pour le service de maintenance et les réparations car elles correspondent à nos spécifications. Nous vous recommandons par ailleurs d'utiliser exclusivement des carburants, des lubrifiants et des produits antigel et anticorrosion correspondant aux spécifications d'usine. Pour de plus amples informations sur ce thème, adressez-vous à votre distributeur SPRINTER agréé.

Maintenance du système d'échappement

Attention : système de post-traitement des gaz d'échappement – moteurs diesel

Votre SPRINTER est équipé de composants de limitation des émissions afin de répondre aux normes antipollution relatives aux moteurs diesel qui sont en vigueur dans les pays où le véhicule est autorisé à la vente. Tenez compte de nos recommandations concernant la maintenance pour préserver le bon état de fonctionnement de votre véhicule.

Il convient de prendre note des points suivants :

a) Les moteurs diesel nécessitent du gazole avec une teneur extrêmement faible en soufre pour les véhicules routiers (maximum 15 ppm de soufre), satisfaisant aux exigences de la norme ASTM D975. Si le véhicule n'est pas utilisé avec du gazole ayant une teneur extrêmement faible en soufre pour les véhicules routiers (ULSD), le système de post-traitement des gaz d'échappement du véhicule risque d'être gravement endommagé.

b) Nous autorisons l'utilisation de B5 (norme ULSD, pouvant contenir jusqu'à 5 % de biogazole) pour tous les moteurs diesel BlueEFFICIENCY®.

L'utilisation de gazoles ayant une proportion de biogazole plus élevée (B20, par exemple) ainsi que de biogazole pur risque d'endommager gravement le moteur et le système d'alimentation en carburant et n'est pas autorisée.

Pour de plus amples informations, adressez-vous à votre point de service. Si l'inscription figurant sur le mélange de biogazole B5 ne permet pas d'identifier sans ambiguïté que le mélange répond aux exigences de la norme ULSD, le mélange de biogazole ne doit pas être utilisé. Les dommages survenant suite à l'utilisation de carburants non conformes aux normes de carburant que nous avons autorisées ne seront pas couverts par la garantie limitée accordée aux véhicules neufs.

c) Les travaux de maintenance prescrits pour le moteur doivent être complets et effectués aux intervalles requis.

d) Le fonctionnement du système de post-traitement des gaz d'échappement ne doit en aucun cas être modifié. Toute modification est interdite par la loi. Les modifications peu-

vent en outre endommager les catalyseurs, augmenter la consommation de carburant et entraîner une dégradation des conditions d'utilisation du moteur.

Si le voyant « CHECK ENGINE » qui se trouve sur le combiné d'instruments s'allume lorsque le moteur tourne, cela signale la présence d'un éventuel défaut dans le système de commande d'injection ou dans le système de post-traitement des gaz d'échappement.

Nous vous recommandons de faire contrôler le défaut dès que possible.

Post-traitement des gaz d'échappement BlueEFFICIENCY® avec du DEF

Pour fonctionner correctement, le post-traitement des gaz d'échappement BlueEFFICIENCY® requiert un agent réducteur (DEF). Le contrôle et la rectification de l'état du DEF et du niveau de DEF font partie du service de maintenance normal.

Le DEF est un liquide non inflammable, non toxique, incolore, inodore et soluble dans l'eau.

! Utilisez uniquement du DEF conforme à la norme ISO 22241. Ne mélangez pas d'additifs spéciaux au DEF et ne le diluez pas avec de l'eau. Cela risque d'endommager le post-traitement des gaz d'échappement BlueEFFICIENCY®.

Description des travaux de maintenance du système d'échappement

Les proportions d'émissions de gaz sont influencées non seulement par le système de post-traitement des gaz d'échappement mais aussi par différents composants du moteur et leurs réglages.

Par conséquent, la maintenance du système d'échappement doit comprendre ces composants du moteur. Certains programmes de maintenance ne sont en fait que des contrôles. Ils sont toutefois importants, car ils permettent de reconnaître plus tôt les divergences, pouvant plus tard augmenter le taux d'émissions polluantes. En général, il est moins coûteux de régler immédiatement ces divergences, afin d'éviter de hauts coûts de réparation par la suite. Les intervalles de maintenance ont été fixés de façon à ce que le véhicule puisse fonctionner

correctement et dans des conditions normales jusqu'au prochain service de maintenance.

Vidange de l'huile moteur et remplacement du filtre

Remplacez l'huile moteur et le filtre à huile à chaque service de maintenance A et B. Si la consommation d'huile augmente, recherchez la cause et effectuez les corrections nécessaires. Ne remettez pas l'indicateur d'intervalles de maintenance à zéro si vous avez rempli le réservoir d'huile moteur ou changé l'huile en dehors des services de maintenance A et B conseillés.

Remplacement du filtre à air

Dans des conditions de poussière normales, remplacez le filtre à air tous les 60 000 km ou tous les 4 ans (en fonction de l'éventualité qui survient en premier). Nettoyez le couvercle et le boîtier du filtre à air avant le démontage du filtre à air.

Remplacement du filtre à carburant

Remplacez le filtre à carburant tous les 60 000 km.

Contrôle du filtre à particules diesel

Le degré d'encrassement du filtre à particules diesel doit être contrôlé pour la 1re fois au bout de 150 000 km.

Si le degré d'encrassement au bout de 150 000 km se situe encore en dessous de la valeur limite, il doit être de nouveau contrôlé à chaque service d'huile Plus/service de maintenance.

Si le degré d'encrassement dépasse la valeur limite, le filtre à particules diesel doit être remplacé.

Le nouveau filtre à particules diesel doit à son tour être contrôlé pour la 1re fois au bout de 150 000 km.

Appoint de DEF

Faites l'appoint de DEF à chaque service de maintenance A et B ou lorsque le message correspondant apparaît sur le visuel.

Service de maintenance

Service de maintenance du véhicule (maintenance du système d'échappement compris)

- i** Les services de maintenance doivent être effectués selon le kilométrage indiqué ou le temps indiqué en années (en fonction de l'éventualité qui survient en premier).

Vous trouverez des descriptions détaillées des services de maintenance à partir de la (> page 8).

Vous trouverez une description des travaux de maintenance pour le système d'échappement sous (> page 6).

Description des travaux de maintenance

Service d'huile Plus/service de maintenance

Carnet de maintenance

	Service A	Service B
Contrôle effectué par un conseiller SAV		
Contrôle de la peinture du véhicule, de l'absence de corrosion et de dommages consécutifs à un accident	•	•
Service d'huile		
Moteur: vidange d'huile et remplacement du filtre	•	•
Travaux de graissage		
Graissage du dispositif d'attelage		•
Graissage des charnières de la porte arrière à 2 battants (sur ordre séparé)		•
Maintenance		
Contrôle de l'état et du fonctionnement		
Avertisseur, voyants	•	•
Projecteurs, feux arrière	•	•
Essuie-glaces, essuie-glace arrière, lave-glace, lave-phares	•	•
Ceintures de sécurité, boucles, rallonges des boucles à l'avant	•	•
Ceintures de sécurité, boucles, rallonges des boucles à l'arrière (sur ordre séparé)	•	•
Contrôle de l'état et de l'étanchéité		
Contrôler qu'il n'y a pas de point de frottement et que les conduites et flexibles sont posés correctement. En cas de perte de liquide, rechercher la cause et l'éliminer.		
Tous les organes: moteur, boîte de vitesses, boîte de transfert, essieux, direction, pompe de direction assistée, freins	•	•
Toutes les conduites, tous les flexibles et tous les câbles de capteurs	•	•
Tous les réservoirs, amortisseurs, articulations de l'essieu avant, soufflets, capuchons antipoussière	•	•
Amortisseurs additionnels en caoutchouc	•	•
Mécanique de direction: barre d'accouplement, bielle de direction, soufflets, capuchons antipoussière	•	•
Contrôle des niveaux et correction		

	Service A	Service B
Système de refroidissement du moteur : contrôle du niveau du liquide de refroidissement dans le vase d'expansion (correction sur ordre séparé)	•	•
Système de freinage hydraulique	•	•
Direction assistée		•
Batterie additionnelle (dans le compartiment moteur)		•
Lave-glace	•	•
Réservoir de DEF	•	•
Moteur		
Contrôle de l'état et de l'usure de la courroie à nervures trapézoïdales	•	•
Remplacement du filtre à carburant avec séparateur d'eau (au plus tard au bout de 1 an, tenir compte de la date de mise en place)		•
Châssis et superstructure		
Dispositif d'attelage : contrôle du fonctionnement, du jeu et de la fixation		•
Porte coulissante : contrôle des orifices d'évacuation de l'eau situés dans le plancher		•
Remplacement du filtre antipoussière du climatiseur arrière (au plus tard au bout de 2 ans, tenir compte de la date de mise en place)		•
Remplacement du filtre antipoussière du chauffage/de la ventilation ou du filtre antipoussière à charbon actif du climatiseur (au plus tard au bout de 2 ans, tenir compte de la date de mise en place)		•
Roues, freins		
Contrôle et correction de la pression des pneus, roue de secours comprise	•	•
Produit d'étanchement : contrôle de la date de péremption, remplacement sur ordre séparé si nécessaire		•
Evaluation de l'état des garnitures de frein. Dans le cas des véhicules équipés de roues jumelées et dans le cas des pneus extra-larges : dépose et repose des roues arrière, remplacement des garnitures de frein si nécessaire (sur ordre séparé)	•	•
Evaluation de l'état des disques de frein. Dans le cas des véhicules équipés de roues jumelées et dans le cas des pneus extra-larges : dépose et repose des roues arrière, remplacement des disques de frein si nécessaire (sur ordre séparé)		

	Service A	Service B
Frein de stationnement : contrôle de la course du levier (réglage sur ordre séparé)		•
Indicateur d'encrassement		
Remise à zéro du calculateur de maintenance	•	•
Travaux additionnels		
Une seule fois lors du 1er service A (Z)		
Resserrage des vis et des écrous		
Essieu arrière : resserrage des étriers de ressort		
Lors du 1er service B, puis tous les 120 000 km		
Boîte de vitesses automatique : vidange d'huile et remplacement du filtre		
Boîte de transfert : vidange d'huile et remplacement du filtre (uniquement véhicules à transmission intégrale)		
Différentiel de pont avant : vidange d'huile et remplacement du filtre (uniquement véhicules à transmission intégrale)		
Tous les 2 services B (Z2)		
Remplacement de la courroie à nervures trapézoïdales		
Tous les 2 ans (Z2)		
Système de freinage hydraulique : remplacement du liquide de frein		
Tous les 60 000 km/tous les 4 ans (Z3)		
Remplacement de la cartouche du filtre à air		
Pour la 1re fois à 150 000 km (Za)		
Contrôle du degré d'encrassement du filtre à particules diesel (tenir compte de la date de mise en place)		
Tous les 5 services B/tous les 10 ans (J10)		
Essieu arrière : vidange d'huile		
Tous les 5 services B/tous les 15 ans (J15)		
Remplacement du liquide de refroidissement (faire attention à la composition du mélange)		

Contrôle à la livraison**Contrôle à la livraison**

Réalisé conformément aux directives d'usine.

Kilométrage

Localité

Date

Signature

Signature/cachet du distributeur SPRINTER agréé

Service de maintenance

Date Service A
 Kilométrage Service B
 N° d'ordre

Travaux supplémentaires à effectuer lors du service de maintenance

Z Z1 Z2 Z3
 Za Z5

Vidanges d'huile

Moteur

Viscosité N° de fiche

Boîte de vitesses automatique

N° de fiche

Boîte de transfert

N° de fiche

Essieu avant

N° de fiche

Essieu arrière

N° de fiche **Remplacement :**

- Cartouche du filtre à air
 Filtre à carburant avec séparateur d'eau
 Filtre antipoussière : chauffage/ventilation
 Liquide de refroidissement
 Liquide de frein
 DEF

Filtre à particules diesel

- Contrôle du filtre à particules diesel
 Remplacement du filtre à particules diesel

Cachet/signature du distributeur SPRINTER agréé

Date

 Service A

Kilométrage

 Service B

N° d'ordre

Travaux supplémentaires à effectuer lors du service de maintenance Z Z1 Z2 Z3 Za Z5**Vidanges d'huile**

Moteur

Viscosité

N° de fiche

Boîte de vitesses automatique

N° de fiche

Boîte de transfert

N° de fiche

Essieu avant

N° de fiche

Essieu arrière

N° de fiche

Remplacement :

- Cartouche du filtre à air
- Filtre à carburant avec séparateur d'eau
- Filtre antipoussière : chauffage/ventilation
- Liquide de refroidissement
- Liquide de frein
- DEF

Filtre à particules diesel

- Contrôle du filtre à particules diesel
- Remplacement du filtre à particules diesel

Cachet/signature du distributeur SPRINTER agréé

Date	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/> Service A
Kilométrage	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/> Service B
N° d'ordre	<input type="text"/>	

Travaux additionnels à effectuer lors du service de maintenance

Z Z1 Z2 Z3
 Za Z5

Vidanges d'huile

Moteur

Viscosité

N° de fiche

Boîte de vitesses automatique

N° de fiche

Boîte de transfert

N° de fiche

Essieu avant

N° de fiche

Essieu arrière

N° de fiche

Remplacement :

Cartouche du filtre à air
 Filtre à carburant avec séparateur d'eau
 Filtre antipoussière : chauffage/ventilation
 Liquide de refroidissement
 Liquide de frein
 DEF

Filtre à particules diesel

Contrôle du filtre à particules diesel
 Remplacement du filtre à particules diesel

Cachet/signature du distributeur SPRINTER agréé

Date

Kilométrage

N° d'ordre

 Service A Service B**Travaux supplémentaires à effectuer lors du service de maintenance** Z Z1 Z2 Z3 Za Z5**Vidanges d'huile**

Moteur

Viscosité

N° de fiche

Boîte de vitesses automatique

N° de fiche

Boîte de transfert

N° de fiche

Essieu avant

N° de fiche

Essieu arrière

N° de fiche

Remplacement :

- Cartouche du filtre à air
- Filtre à carburant avec séparateur d'eau
- Filtre antipoussière : chauffage/ventilation
- Liquide de refroidissement
- Liquide de frein
- DEF

Filtre à particules diesel

- Contrôle du filtre à particules diesel
- Remplacement du filtre à particules diesel

Cachet/signature du distributeur SPRINTER agréé

Date	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/> Service A
Kilométrage	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/> Service B
N° d'ordre	<input type="text"/>	

Travaux additionnels à effectuer lors du service de maintenance

Z Z1 Z2 Z3
 Za Z5

Vidanges d'huile

Moteur

Viscosité

N° de fiche

Boîte de vitesses automatique

N° de fiche

Boîte de transfert

N° de fiche

Essieu avant

N° de fiche

Essieu arrière

N° de fiche

Remplacement :

Cartouche du filtre à air
 Filtre à carburant avec séparateur d'eau
 Filtre antipoussière : chauffage/ventilation
 Liquide de refroidissement
 Liquide de frein
 DEF

Filtre à particules diesel

Contrôle du filtre à particules diesel
 Remplacement du filtre à particules diesel

Cachet/signature du distributeur SPRINTER agréé

Date	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/> Service A
Kilométrage	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/> Service B
N° d'ordre	<input type="text"/>	

Travaux supplémentaires à effectuer lors du service de maintenance

Z Z1 Z2 Z3
 Za Z5

Vidanges d'huile

Moteur

Viscosité

N° de fiche

Boîte de vitesses automatique

N° de fiche

Boîte de transfert

N° de fiche

Essieu avant

N° de fiche

Essieu arrière

N° de fiche

Remplacement :

Cartouche du filtre à air
 Filtre à carburant avec séparateur d'eau
 Filtre antipoussière : chauffage/ventilation
 Liquide de refroidissement
 Liquide de frein
 DEF

Filtre à particules diesel

Contrôle du filtre à particules diesel
 Remplacement du filtre à particules diesel

Cachet/signature du distributeur SPRINTER agréé

Date	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/> Service A
Kilométrage	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/> Service B
N° d'ordre	<input type="text"/>	

Travaux additionnels à effectuer lors du service de maintenance

Z Z1 Z2 Z3
 Za Z5

Vidanges d'huile

Moteur

Viscosité

N° de fiche

Boîte de vitesses automatique

N° de fiche

Boîte de transfert

N° de fiche

Essieu avant

N° de fiche

Essieu arrière

N° de fiche

Remplacement :

Cartouche du filtre à air
 Filtre à carburant avec séparateur d'eau
 Filtre antipoussière : chauffage/ventilation
 Liquide de refroidissement
 Liquide de frein
 DEF

Filtre à particules diesel

Contrôle du filtre à particules diesel
 Remplacement du filtre à particules diesel

Cachet/signature du distributeur SPRINTER agréé

Date

 Service A

Kilométrage

 Service B

N° d'ordre

Travaux supplémentaires à effectuer lors du service de maintenance Z Z1 Z2 Z3 Za Z5**Vidanges d'huile**

Moteur

Viscosité

N° de fiche

Boîte de vitesses automatique

N° de fiche

Boîte de transfert

N° de fiche

Essieu avant

N° de fiche

Essieu arrière

N° de fiche

Remplacement :

- Cartouche du filtre à air
- Filtre à carburant avec séparateur d'eau
- Filtre antipoussière : chauffage/ventilation
- Liquide de refroidissement
- Liquide de frein
- DEF

Filtre à particules diesel

- Contrôle du filtre à particules diesel
- Remplacement du filtre à particules diesel

Cachet/signature du distributeur SPRINTER agréé

Date	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/> Service A
Kilométrage	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/> Service B
N° d'ordre	<input type="text"/>	

Travaux additionnels à effectuer lors du service de maintenance

Z Z1 Z2 Z3
 Za Z5

Vidanges d'huile

Moteur

Viscosité

N° de fiche

Boîte de vitesses automatique

N° de fiche

Boîte de transfert

N° de fiche

Essieu avant

N° de fiche

Essieu arrière

N° de fiche

Remplacement :

Cartouche du filtre à air
 Filtre à carburant avec séparateur d'eau
 Filtre antipoussière : chauffage/ventilation
 Liquide de refroidissement
 Liquide de frein
 DEF

Filtre à particules diesel

Contrôle du filtre à particules diesel
 Remplacement du filtre à particules diesel

Cachet/signature du distributeur SPRINTER agréé

Date

 Service A

Kilométrage

 Service B

N° d'ordre

Travaux supplémentaires à effectuer lors du service de maintenance Z Z1 Z2 Z3 Za Z5**Vidanges d'huile**

Moteur

Viscosité

N° de fiche

Boîte de vitesses automatique

N° de fiche

Boîte de transfert

N° de fiche

Essieu avant

N° de fiche

Essieu arrière

N° de fiche

Remplacement :

- Cartouche du filtre à air
- Filtre à carburant avec séparateur d'eau
- Filtre antipoussière : chauffage/ventilation
- Liquide de refroidissement
- Liquide de frein
- DEF

Filtre à particules diesel

- Contrôle du filtre à particules diesel
- Remplacement du filtre à particules diesel

Cachet/signature du distributeur SPRINTER agréé

Date	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/> Service A
Kilométrage	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/> Service B
N° d'ordre	<input type="text"/>	

Travaux additionnels à effectuer lors du service de maintenance

Z Z1 Z2 Z3
 Za Z5

Vidanges d'huile

Moteur

Viscosité

N° de fiche

Boîte de vitesses automatique

N° de fiche

Boîte de transfert

N° de fiche

Essieu avant

N° de fiche

Essieu arrière

N° de fiche

Remplacement :

Cartouche du filtre à air
 Filtre à carburant avec séparateur d'eau
 Filtre antipoussière : chauffage/ventilation
 Liquide de refroidissement
 Liquide de frein
 DEF

Filtre à particules diesel

Contrôle du filtre à particules diesel
 Remplacement du filtre à particules diesel

Cachet/signature du distributeur SPRINTER agréé

Date

 Service A

Kilométrage

 Service B

N° d'ordre

Travaux supplémentaires à effectuer lors du service de maintenance Z Z1 Z2 Z3 Za Z5**Vidanges d'huile**

Moteur

Viscosité

N° de fiche

Boîte de vitesses automatique

N° de fiche

Boîte de transfert

N° de fiche

Essieu avant

N° de fiche

Essieu arrière

N° de fiche

Remplacement :

- Cartouche du filtre à air
- Filtre à carburant avec séparateur d'eau
- Filtre antipoussière : chauffage/ventilation
- Liquide de refroidissement
- Liquide de frein
- DEF

Filtre à particules diesel

- Contrôle du filtre à particules diesel
- Remplacement du filtre à particules diesel

Cachet/signature du distributeur SPRINTER agréé

Date

 Service A

Kilométrage

 Service B

N° d'ordre

Travaux supplémentaires à effectuer lors du service de maintenance Z Z1 Z2 Z3 Za Z5**Vidanges d'huile**

Moteur

Viscosité

N° de fiche

Boîte de vitesses automatique

N° de fiche

Boîte de transfert

N° de fiche

Essieu avant

N° de fiche

Essieu arrière

N° de fiche

Remplacement :

- Cartouche du filtre à air
- Filtre à carburant avec séparateur d'eau
- Filtre antipoussière : chauffage/ventilation
- Liquide de refroidissement
- Liquide de frein
- DEF

Filtre à particules diesel

- Contrôle du filtre à particules diesel
- Remplacement du filtre à particules diesel

Cachet/signature du distributeur SPRINTER agréé

Date	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/> Service A
Kilométrage	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/> Service B
N° d'ordre	<input type="text"/>	

Travaux additionnels à effectuer lors du service de maintenance

Z Z1 Z2 Z3
 Za Z5

Vidanges d'huile

Moteur

Viscosité

N° de fiche

Boîte de vitesses automatique

N° de fiche

Boîte de transfert

N° de fiche

Essieu avant

N° de fiche

Essieu arrière

N° de fiche

Remplacement :

Cartouche du filtre à air
 Filtre à carburant avec séparateur d'eau
 Filtre antipoussière : chauffage/ventilation
 Liquide de refroidissement
 Liquide de frein
 DEF

Filtre à particules diesel

Contrôle du filtre à particules diesel
 Remplacement du filtre à particules diesel

Cachet/signature du distributeur SPRINTER agréé

Date

 Service A

Kilométrage

 Service B

N° d'ordre

Travaux supplémentaires à effectuer lors du service de maintenance

- Z Z1 Z2 Z3
 Za Z5

Vidanges d'huile

Moteur

Viscosité

N° de fiche

Boîte de vitesses automatique

N° de fiche

Boîte de transfert

N° de fiche

Essieu avant

N° de fiche

Essieu arrière

N° de fiche

Remplacement :

- Cartouche du filtre à air
 Filtre à carburant avec séparateur d'eau
 Filtre antipoussière : chauffage/ventilation
 Liquide de refroidissement
 Liquide de frein
 DEF

Filtre à particules diesel

- Contrôle du filtre à particules diesel
 Remplacement du filtre à particules diesel

Cachet/signature du distributeur SPRINTER agréé

Date	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/> Service A
Kilométrage	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/> Service B
N° d'ordre	<input type="text"/>	

Travaux additionnels à effectuer lors du service de maintenance

Z Z1 Z2 Z3
 Za Z5

Vidanges d'huile

Moteur

Viscosité

N° de fiche

Boîte de vitesses automatique

N° de fiche

Boîte de transfert

N° de fiche

Essieu avant

N° de fiche

Essieu arrière

N° de fiche

Remplacement :

Cartouche du filtre à air
 Filtre à carburant avec séparateur d'eau
 Filtre antipoussière : chauffage/ventilation
 Liquide de refroidissement
 Liquide de frein
 DEF

Filtre à particules diesel

Contrôle du filtre à particules diesel
 Remplacement du filtre à particules diesel

Cachet/signature du distributeur SPRINTER agréé

Date

 Service A

Kilométrage

 Service B

N° d'ordre

Travaux supplémentaires à effectuer lors du service de maintenance Z Z1 Z2 Z3 Za Z5**Vidanges d'huile**

Moteur

Viscosité

N° de fiche

Boîte de vitesses automatique

N° de fiche

Boîte de transfert

N° de fiche

Essieu avant

N° de fiche

Essieu arrière

N° de fiche

Remplacement :

- Cartouche du filtre à air
- Filtre à carburant avec séparateur d'eau
- Filtre antipoussière : chauffage/ventilation
- Liquide de refroidissement
- Liquide de frein
- DEF

Filtre à particules diesel

- Contrôle du filtre à particules diesel
- Remplacement du filtre à particules diesel

Cachet/signature du distributeur SPRINTER agréé

Date	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/> Service A
Kilométrage	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/> Service B
N° d'ordre	<input type="text"/>	

Travaux additionnels à effectuer lors du service de maintenance

Z Z1 Z2 Z3
 Za Z5

Vidanges d'huile

Moteur

Viscosité

N° de fiche

Boîte de vitesses automatique

N° de fiche

Boîte de transfert

N° de fiche

Essieu avant

N° de fiche

Essieu arrière

N° de fiche

Remplacement :

Cartouche du filtre à air

Filtre à carburant avec séparateur d'eau

Filtre antipoussière : chauffage/ventilation

Liquide de refroidissement

Liquide de frein

DEF

Filtre à particules diesel

Contrôle du filtre à particules diesel

Remplacement du filtre à particules diesel

Cachet/signature du distributeur SPRINTER agréé

